

RÈGLEMENT NO RV24-5637-1

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 13 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté le règlement no RV24-5637-1 dont l'objet est d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'augmenter le nombre de logements par terrain maximal (log./ha) pour la classe d'usages H-4 (habitation multifamiliale) de structure isolée à l'intérieur de la zone d'habitation H-0039.

La zone d'habitation H-0039 inclut des terrains situés approximativement de part et d'autre des rues Hébert, Loring et Dorion.

- **QUE** le règlement no RV24-5637-1 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **13 juin 2024**, date à laquelle ledit règlement **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 14 juin 2024.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE